

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 92.00.611.019.1 DU 12 JUIN 1992

## Balances à équilibre automatique METTLER modèles LI-b, LI-d, LI-f, LI-g, LIM-g, LI-h, LIM-h, LI-GT et LIM-GT à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLÉ DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

METTLER TOLEDO (Albstadt) GmbH, Gartenstrasse 86, D-7470 Albstadt 1 (Allemagne).

### DEMANDEUR

METTLER TOLEDO S.A., 18-20, avenue de la Pépinière, 78220 Viroflay.

### OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle :

- n° 90.1.17.629.5.3 du 8 juin 1990 relative aux modèles LI-b, LI-d, LI-f, LI-g, LIM-g, LI-h, LIM-h, LI-GT et LIM-GT (1).
- n° 90.2.18.629.2.3 du 8 juin 1990 relative aux modèles LI-h, LIM-h (2).

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 926.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 936.

(3) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 829.

(4) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 830.

(5) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 831.

(6) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 838.

- n° 91.00.611.021.1 du 30 juillet 1991 relative aux modèles LI-d, LI-f, LI-g et LIM-g (3).
- n° 91.00.611.022.1 du 30 juillet 1991 relative aux modèles LI-h, LIM-h (4).
- n° 91.00.611.023.1 du 30 juillet 1991 relative aux modèles LI-GT et LIM-GT (5).

### CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique METTLER modèles LI-b, LI-d, LI-f, LI-g, LIM-g, LI-h, LIM-h, LI-GT et LIM-GT à indication du poids et du prix faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par l'installation d'un dispositif semi-automatique de mise à zéro mis en œuvre par deux appuis successifs sur la touche C.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les balances doivent être installées horizontalement mises de niveau sur une base stable. Elles doivent être toujours disposées de telle sorte que l'acheteur puisse facilement se rendre compte du résultat de pesée.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Les balances à équilibre automatique METTLER modèles LI-h et LIM-h peuvent être insérées dans le système de balances METTLER modèle h approuvé par décision n° 91.00.612.006.1 du 30 juillet 1991 (6).

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée relative au modèle.

**DEPOT DE MODELE**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 7 juin 2000.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

---

